



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Joseph PERASTE
Date de convocation : 17 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 29
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-06-2024-167

Objet : Mise en place d'un comité de pilotage dans le cadre de France Numérique Ensemble – Désignation d'élus.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

En cours de séance : Gilbert COUTURIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Claude BELLUNE, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTE, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

En cours de séance : Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELLOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

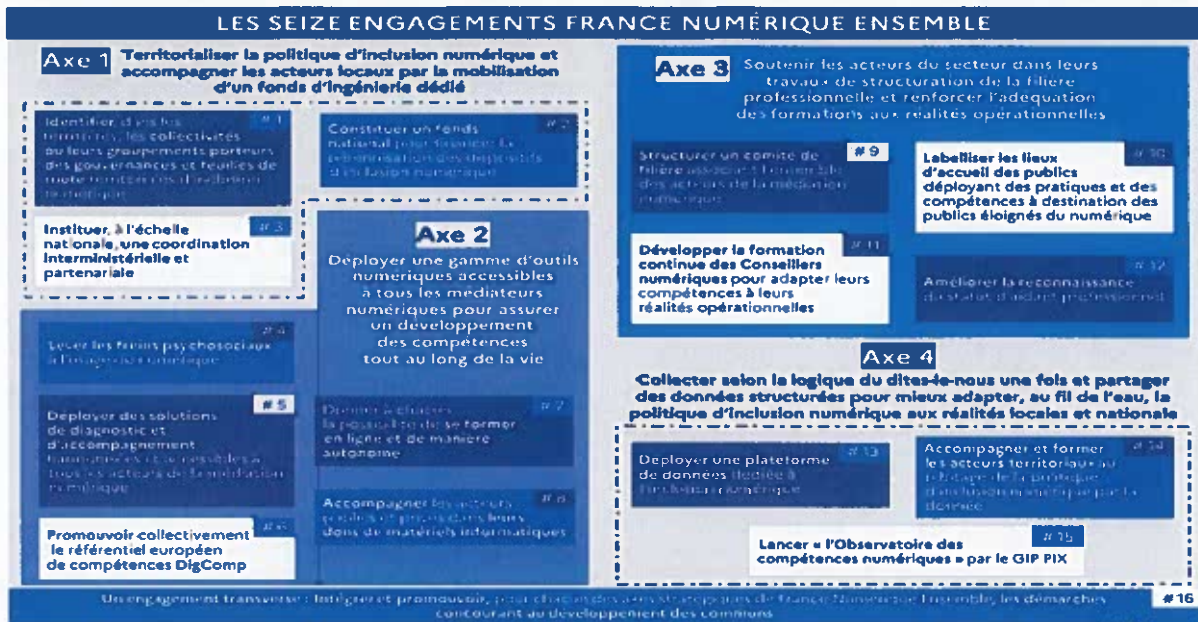
Considérant qu'une étude récente menée par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) révèle que 74% des martiniquais de trouvent dans une situation d'exclusion numérique, positionnant la Martinique au 98^{ème} rang sur les 101 départements français dans le classement national Indice de Fragilité Numérique (IFN) ;

Considérant que "France Numérique Ensemble" est la nouvelle feuille de route nationale autour du développement de l'inclusion numérique en France. Elle est la suite de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif, qui couvrait la période 2018-2022 ;

Considérant que France Numérique Ensemble décrit les orientations nationales en faveur de l'inclusion numérique, et les chantiers qui en découlent, sur une période allant de 2024 à 2027. Cette feuille de route vise ainsi à élargir l'accès et à renforcer les compétences numériques pour tous les citoyens ;

Considérant que la feuille de route nationale FNE est structurée autour de 4 axes et 16 engagements :

- **Axe 1** : Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fond d'ingénierie dédié.
- **Axe 2** : Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie.
- **Axe 3** : Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles.
- **Axe 4** : Collecter selon la logique du dites-le-nous une fois et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales ;



Considérant que l'opérationnalisation de l'Axe 1 de la feuille de route « France Numérique Ensemble » : « Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fond d'ingénierie dédié », répond à deux engagements :

- Identifier, dans chaque territoire, une collectivité pilote de la politique d'inclusion numérique,
- Concentrer les moyens publics et privés dédiés à la pérennisation des dispositifs d'inclusion numérique ;

Considérant que cette feuille de route vise à encourager la collaboration et le partage en mettant en commun des idées, des initiatives et des besoins. Elle propose un cadre commun et vise à instaurer des politiques plus adaptées aux réalités territoriales en tenant compte des spécificités et des enjeux propres à chaque territoire. Cette démarche s'inscrit donc dans la continuité de la structuration d'une véritable filière de la médiation numérique sur le territoire Martiniquais initiée en 2022 par la CTM ;

Considérant que la première phase de l'axe 1 se matérialise par la mise en place de gouvernances locales, sous la direction des préfetures, réunissant un ensemble d'acteurs locaux volontaires pour mutualiser les ressources et coordonner les réflexions dans le but de promouvoir l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que le Président du Conseil Exécutif de Martinique propose la mise en place d'un comité de pilotage qui sera composé du Préfet (ou de son représentant) et d'élus locaux représentants respectivement la CTM, la CACEM, CAP Nord Martinique et l'Espace Sud ;

Considérant que ce comité aura pour mission de décider des orientations stratégiques pour l'inclusion numérique en Martinique, de valider un plan d'actions et de financement, de constituer un comité technique et autres groupes de travail pour finaliser la comitologie de gouvernance ;

Considérant que les membres de la Commission Développement Numérique réunis le mardi 16 avril 2024 ont proposé deux Elus qui représenteront CAP Nord Martinique au sein des instances de gouvernance relatives à la stratégie inclusion numérique Martinique, à savoir :

- Monsieur Jean-Christophe BOULANGE, Président de la commission développement numérique (Titulaire),
- Madame Annick CHARLEC, membre de la commission développement numérique (suppléante) ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la désignation des représentants de CAP Nord Martinique au sein des instances de gouvernance relatives à la stratégie inclusion numérique Martinique comme suit :

Titulaire : Jean-Christophe BOULANGÉ

Suppléant : Annick CHARLEC.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 39

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 19 juillet 2024

Pour le Président empêché,
le 2^{ème} Vice-Président



Christian PALIN
Christian PALIN